



Communiqué du 30/09/2015

Mépris des fonctionnaires Mépris des organisations syndicales Que cherche le Premier ministre ?

Le protocole proposé par la ministre de la Fonction publique sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), rejeté par les organisations syndicales majoritaires, sera tout de même mis en place par le gouvernement, piétinant le dialogue social dont il se targue.

Pour la FNEC- FP-FO, le voile est levé sur la conception qu'a ce gouvernement du dialogue social, par le biais de groupes de travail, de concertation, de conférences sociales ou de négociations de protocole. Comme l'a indiqué le Secrétaire général de FO : *«préserver le paritarisme est une nécessité. C'est une garantie pour tous. C'est respecter la négociation collective. En fait, ni sociale, ni réformiste, la politique gouvernementale est plutôt libérale-autoritaire».*

Déni du paritarisme et de la représentativité des organisations syndicales, issue des élections de décembre 2014, déni de démocratie, FO, qui avait rejeté ce projet, n'accepte pas ce coup de force. Elle rejette les propos du Premier ministre évoquant une sorte de rapport Combrexelle pour la Fonction publique. Faut-il rappeler que ce rapport propose la réécriture du Code du travail, remettant en cause les garanties et acquis des salariés du privé ?

Si certaines organisations syndicales présentent ce projet comme une avancée notable pour les agents, FO en a une lecture toute autre qui a motivé son opposition.

Tout d'abord, PPCR se place dans la continuité des rapports Silicani et Pêcheur, qui remettent en question les statuts particuliers, les carrières et les rémunérations.

Mais surtout, toutes les propositions de revalorisation des salaires étalées de 2017 à 2020 sont gagées sur des budgets non encore votés, soumis à des échéances électorales politiques qui n'offrent aucune garantie aux agents d'en voir les effets sur leur fiche de paye.

Enfin, rendre indissociables les deux volets Carrières et Rémunérations caractérise une forme de chantage qui renvoie toute discussion sur le point d'indice à un rendez-vous salarial ultérieur.

Pour FO, PPCR tourne le dos à nos principales revendications :

- Il ne répond pas à la perte de salaires que les agents ont connue depuis 2000.
- Il évacue la refonte globale de la grille indiciaire de la Fonction publique.
- Il allonge la durée des carrières des agents qui autofinanceront leur « revalorisation ».
- Il favorise des échelons là où aucun agent ne sera jamais affecté.
- Il organise des pertes de salaires sur le long terme pour certains agents qui, s'ils bénéficieront, dans un premier temps d'une légère revalorisation, gagneront moins sur le long terme.

Enfin, le protocole fait de l'inter ministérialité, de la fusion des corps et de cadres statutaires communs, donc de la remise en cause des statuts particuliers, un prérequis inacceptable, alors que la réforme territoriale, déclinée dans toutes les administrations de l'Etat imposent mobilité et suppressions de services.

PPCR sera donc l'arme technique dont le gouvernement se dote, avec l'accord de certaines organisations syndicales, pour achever le service public.

Pour FO, aucune des mesures avancées ne représente un réel gain permettant a minima le rattrapage des pertes de salaires subies. Voire pire, toutes tournent le dos à la revendication essentielle qui est la revalorisation générale du point d'indice, commun à tous les agents, contractuels et titulaires.

Avec sa fédération de fonctionnaires, la FNEC FP-FO exige l'ouverture immédiate de négociations sur la revalorisation des salaires par l'augmentation du point d'indice.

***Le gouvernement
instaure le 49-3
du dialogue social
dans la Fonction
publique !***